



Centre Social André Malraux

Édition 2019-2020

# Présentation

## « Accompagnement scolaire »

### C'est la C.L.A.S(se)



## **Qu'est-ce que l'accompagnement à la scolarité au Centre Social André Malraux ?**

Ce sont des actions centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'école. Le CLAS vise à fournir un appui et des ressources aux enfants ainsi qu'une aide possible aux parents.

### **Trois lieux une équipe de salariées et des bénévoles:**

- Centre Social André Malraux avec Aïcha et Kevin (CM1 et CM2) ;
- Jacques Prévert avec Akila (CP, CE1 et CE2) ;
- Maison des Projets avec Laurence et Virginie (CP au CM2).



# **Illustration de l'accompagnement scolaire.**

Centre Social André Malraux

Maman et Papa  
m'ont préparé un  
super goûter



Papa et maman sniffff  
ont encore oublié sniffff  
de me donner mon goûter




J'ai fini mes devoirs en 1h  
car j'étais calme et  
concentré

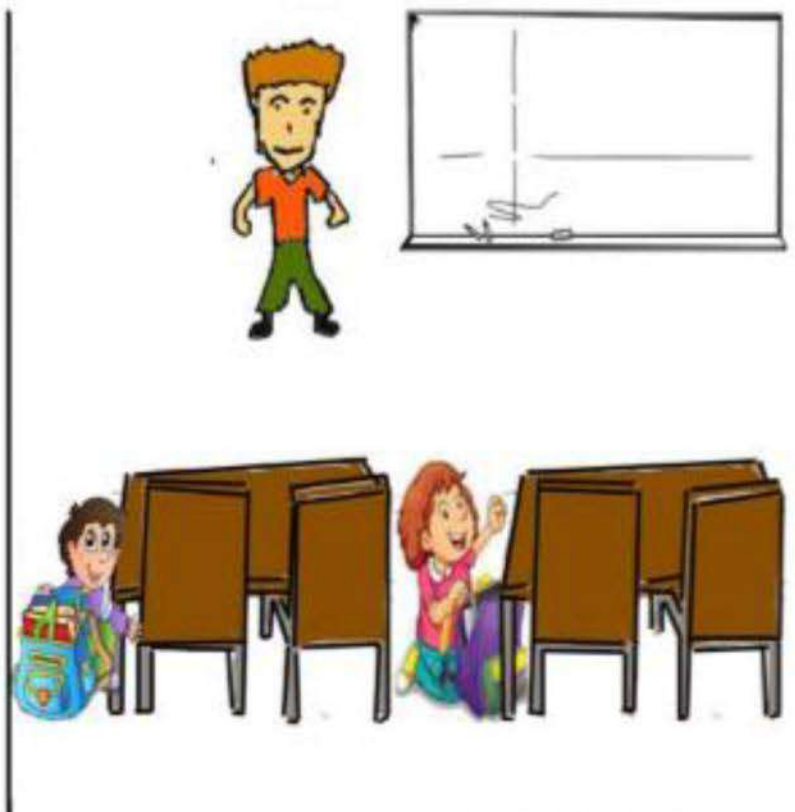
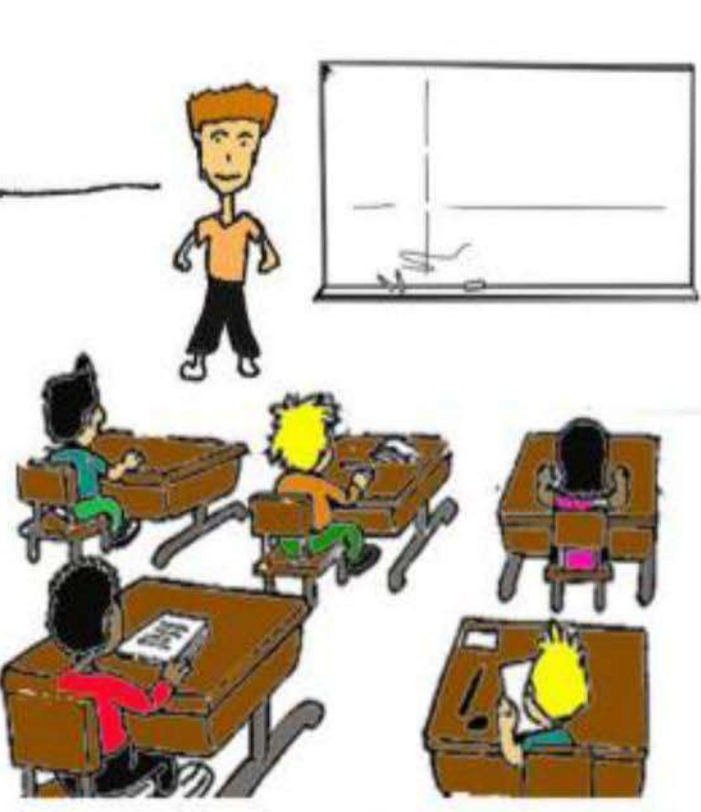


HA HA HA!  
A l'attaque

Eva, il  
ne veut pas me  
laisser faire  
mes devoirs



 Pour passer aux activités, il faut ranger ses affaires sans perdre de temps et dans le calme.

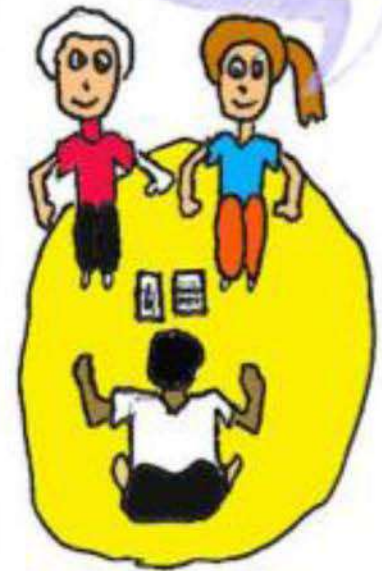


Enfin, les devoirs sont finis, on va pouvoir passer aux activités.



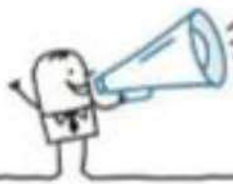
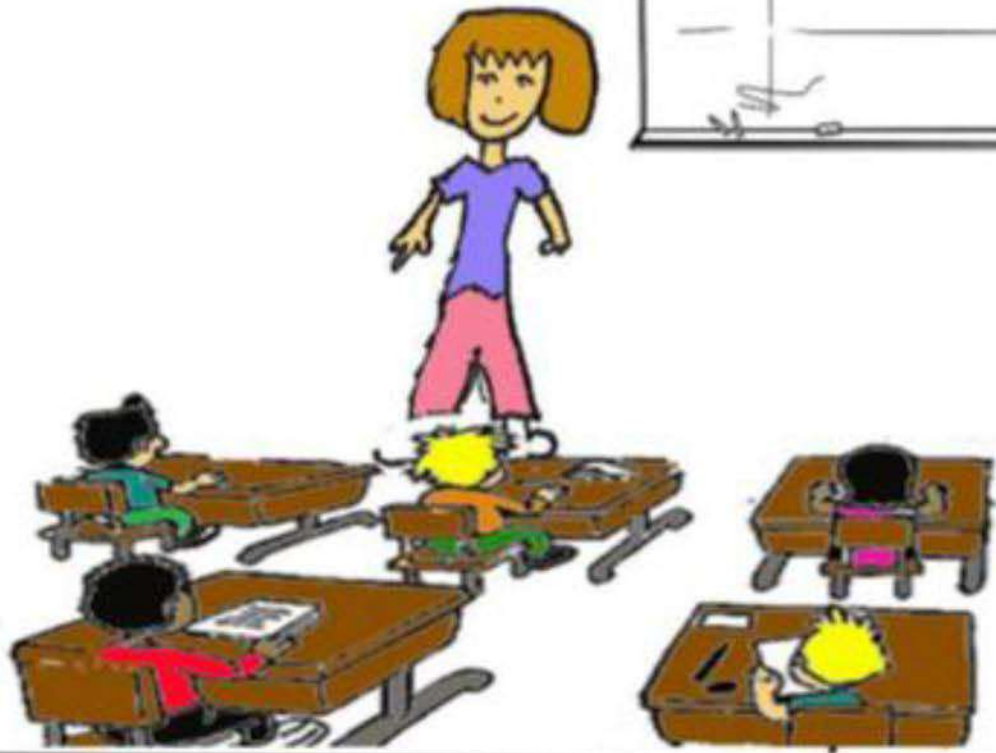
Kevin vient jouer avec nous

Non, je n'ai pas envie. Votre jeu est naze!!



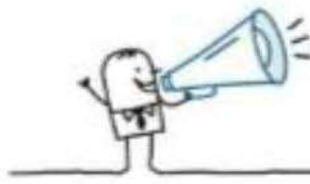


*Un Bonjour, un s'il te plaît ne coûte rien,  
mais apporte beaucoup à la personne qui  
le reçoit.*

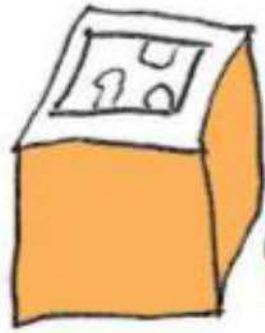


*En passant ton temps à être bagarreur, colérique ou  
capricieux, t'empêchera de grandir et de bien évoluer*



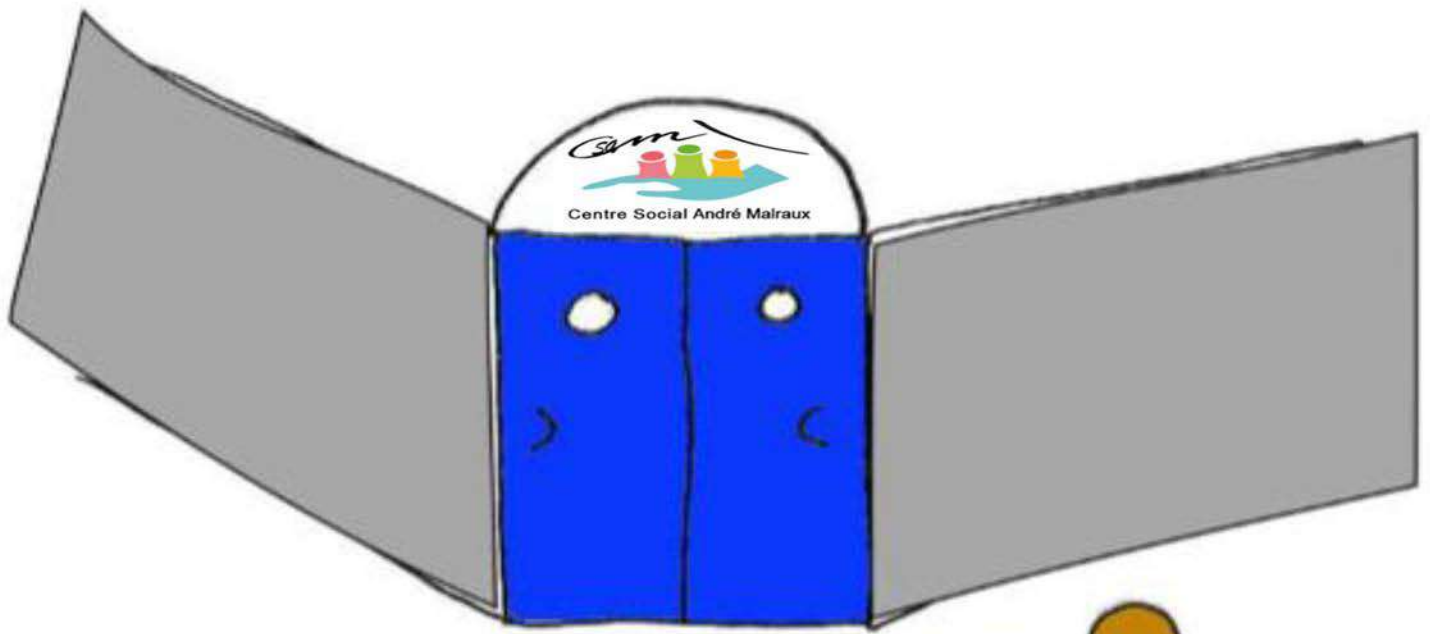


*Si tu veux pouvoir jouer toute l'année avec ces activités, n'oublie pas de les ranger à leur place et de respecter la salle où tu es.*

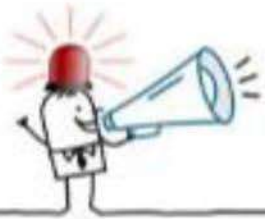


*Aujourd'hui, tu ne peux pas aller au centre social, je vais appeler l'accueil au 01.43.83.89.58. (Appeler avant 17h30). Pour les prévenir, de ton absence.*





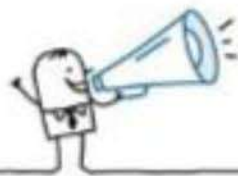
*Même si je n'ai pas de devoirs, je viens quand même au centre social pour travailler mes lacunes.*



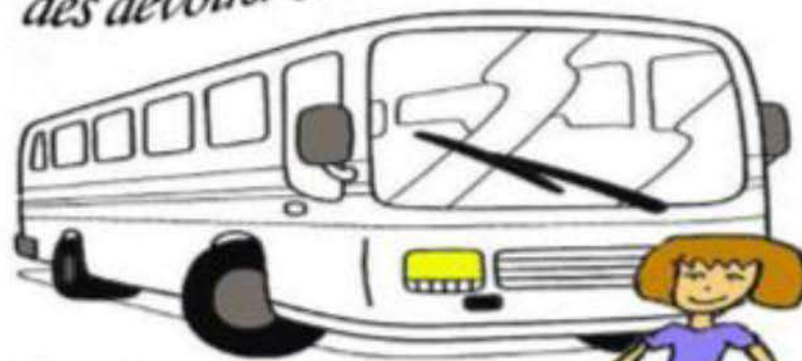
*Répondre à nos demandes de rencontre est essentiel pour le suivi de votre ou vos enfant(s).*







*L'accompagnement à la scolarité ce n'est pas que des devoirs. C'est aussi des sorties.*



**info**

*Si vous avez des questions, ou juste besoin de renseignements concernant le suivi de votre enfant n'hésitez pas à venir en parler avec les animateurs référents de votre enfant ou avec la coordinatrice référente à l'accompagnement à la scolarité.*

## Présentation du Contrat Local d'accompagnement à la scolarité :

L'accompagnement à la scolarité est centré sur l'aide aux leçons et/aux devoirs et les apports culturels (activités et sorties) nécessaires à la réussite et l'épanouissement scolaire des enfants.

Il contribue aussi à une éducation citoyenne des enfants.

## La responsable et l'équipe d'accompagnateurs scolaires s'engagent :

- À accompagner les enfants à faire leurs devoirs ;
- À respecter les 3 temps de l'accompagnement à la scolarité :
  - o 16h30 à 17h00 : Goûter
  - o 17h00 à 18h00 : Les devoirs
  - o 18h00 à 18h30 : Activités éducatives culturelles et ludiques
- À mettre en place des activités qui favorisent les apprentissages scolaires ;
- Informer les parents sur le déroulement des séances d'accompagnement à la scolarité ;
- À rencontrer les parents quand cela est nécessaire ;
- À faire le lien avec l'école si besoin.

## Les parents s'engagent :

- À respecter les horaires des séances : 16h30 / 18h30  
Les enfants doivent arriver au plus tard à 16h45 ;
- À être en accord avec l'organisation des 3 temps de l'accompagnement à la scolarité :
  - o 16h30 à 17h00 : Goûter
  - o 17h00 à 18h00 : Les devoirs
  - o 18h00 à 18h30 : Activités éducatives culturelles et ludiques
- **À fournir le goûter de leur enfant !!!**
- À prévenir des éventuelles absences de leur enfant (01 43 83 89 58 - Accueil CSAM) ;
- À participer aux réunions et événements trimestriels mis en place par l'équipe ;
- À rencontrer l'équipe ou la responsable chaque fois que cela vous semble nécessaire ou que l'équipe pédagogique en fait la demande ;
- À autoriser leur enfant à participer aux sorties proposées par le Centre Social André Malraux (Musée, Château, Bibliothèque...)
- À accompagner leurs enfants aux séances même si ils n'ont pas de devoirs.

## Les enfants s'engagent :

- À respecter les règles de vie établies en début d'année ;
- À être sages, respectueux envers les autres enfants, les accompagnateurs et les bénévoles ;
- À respecter les 3 temps de l'accompagnement à la scolarité :
  - o 16h30 à 17h00 : Goûter
  - o 17h00 à 18h00 : Les devoirs
  - o 18h00 à 18h30 : Activités éducatives culturelles et ludiques
- À être disponibles pour les activités qui leur sont proposées ;
- À venir aux séances même si ils n'ont pas de devoirs.

## Quelques principes :

- La nécessité de respecter les horaires, de 16h30 à 18h30.
- L'importance d'instaurer un rythme et un cadre de travail (temps de goûter, de devoirs et d'activités éducatives) en valorisant leurs acquis.
- L'acquisition des méthodologies adéquates pour s'épanouir et réussir à l'école, favoriser l'autonomie et l'apprentissage de la vie collective.
- Élargir leurs centres d'intérêt par un travail sur la lecture plaisir, promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté et du civisme ainsi que la sensibilisation au respect de l'environnement.
- Un cahier de liaison ou un autre mode de communication indispensable entre le parent et l'animateur.



## Une coopération parents /accompagnateurs scolaires

- Rencontre « **Café des Parents** » pour venir échanger sur l'évolution scolaire de votre enfant avec les accompagnateurs autour d'un café.
- **Participation Solidaire** trimestrielle au goûter des enfants : nous vous proposons d'apporter des biscuits au retour de chaque période de vacances scolaires afin de constituer une réserve pour le goûter



*Centre social André Malraux*

*1, avenue André Malraux*

*93420 Villepinte*

*Tél : 01 43 83 89 58*

*csamalraux@wanadoo.fr*

*<http://www.csam-villepinte.org>*

*Horaires d'ouverture :*

*Lundi après-midi de 13h30 à 17h30*

*Du mardi au vendredi*

*Le matin : 9h à 12h*

*L'après-midi : 13h30 à 17h30*